

ESSACHES

Journal for Communication Studies

Vol. 13 N° 1(25)/2020

Publication *ESSACHÈSS*

ESSACHÈSS – Journal for Communication Studies bénéficie du parrainage de l'Agence
universitaire de la Francophonie

Réalisation couverture : Rédaction Essachess

Illustration couverture : Rédaction Essachess

© *ESSACHÈSS*

eISSN 1775-352X

Interpersonal and Inter-linguistic Communication in the
Digital Age.
Digital Inclusion and Accessibility

Guest editors

Dr. Najwa HAMAOU, Professor, Mons University, Belgium
Dr. Daniel DEJICA, Full Professor, Politehnica University Timisoara,
Romania

Introduction. Interview & Conference / 5

Dossier

Carlo EUGENI

Respeaking : aspects techniques, professionnels et linguistiques du sous-titrage en direct / 21

Martin WILL

Computer Aided Interpreting (CAI) for Conference Interpreters. Concepts, Content and Prospects / 37

Muhammad Y. GAMAL

Context, Field and Landscape of Audiovisual Translation in the Arab World / 73

Elena ALEKSANDROVA, Christos STAVROU

Audio Description Landscape in Russia and Greece / 107

Haytham SAFAR, Andrea GAVA, William LAMBERT

Inclusion et médiation linguistique : apport des nouvelles technologies de l'information et de la communication / 123

Varia

Natalia BARABASH, Dmitry ZHUKOV

Can Self-organized Criticality Theory help identify Political Mobilization on Social Media? / 155

Hassan ATIFI, Zeineb TOUATI

Nouvelles revendications féministes et médias numériques. Contournement des interdits sociaux et religieux en Tunisie et Maroc / 179

Didier COURBET, Marie-Pierre FOURQUET-COURBET, Stéphane AMATO

« Addictions » et comportements problématiques liés à Internet et aux réseaux sociaux. Synthèse critique des recherches et nouvelles perspectives / 209

Eric DACHEUX, Daniel GOUJON

Une théorie communicationnelle de la valeur économique :
l'approche délibérative / 237

Introduction

The recent advances in science and technology and the ongoing processes of internationalization and globalization in all spheres of professional activities have reshaped interlingual communication and intercultural mediation and adapted them to the requirements of modern communication scenarios. The boundaries between translation – in its widest sense, including communication and mediation – and other disciplines have become blurred; with the new millennium, we have witnessed the emergence and development of new forms, including media interpreting, free commentary, audiodescription, live subtitling, written interpretation, theatre or opera translation, all forms of localization, hyper-text and hyper-media translation, to name just a few (Gerzymisch-Arbogast, 2005). At the same time, interlingual and intercultural mediators switched from using pen and paper to using more sophisticated technological mediation tools for accessibility.

Media has taken a multitude of faces and translation scholars and professionals working in the language industry could not remain unresponsive to such rapid developments and challenges of language and communication in the digital age (Dejica, Hansen, Sandrini & Para, 2016). In addition, the fact that mediators and translators are working in multilingual and multicultural environments has contributed greatly to the internationalization process and facilitated the accessibility to information of all in need (Hamaoui, 2019). To keep up with such advances in science and technology and with the requirements of an ever growing and competing market, translators and mediators need to master digital skills and constantly develop new competencies, which are to a great extent the same, regardless of the country or field in which they are working (ibid).

In this context, this special issue of *Essachess – Journal for Communication Studies* intends to contribute to the existing endeavours in the field and offers its readers, scholars and professionals, a series of novel approaches on *Interpersonal and inter-linguistic communication in the digital age*, with a focus on *digital inclusion and accessibility*. As such, the collection of five selected original contributions for this special issue provides in-depth analyses and perspectives on respeaking and live subtitling for deaf and hard-of-hearing, computer aided interpreting, the audio-description landscapes in Russia, Greece, and the Arab world, and last but not least, the contribution of Information Communication Technology (ICT) in giving accessibility to population with special needs. In addition, this special issue includes an interview and a report.

In *Respeaking: technical, professional, and linguistic aspects of live subtitling*, Carlo Eugeni analyses this fast-writing technique used to produce live subtitles

through the prism of the new information and communication technologies, and from the point of view of social inclusion in its broadest sense, which refers to the notion of universal design promoted by the United Nations. For the author, respeaking and plain language are seen as tools which provide a service that can be beneficial for a wider audience, people with a “linguistic disability” included. The techniques used by Eugeni to test the production of interlingual live subtitles are multiple, and the results of the qualitative and quantitative analyses he performs show that, with the help of human-machine interaction, universal accessibility is possible starting from the standard notion of accessibility, which is traditionally oriented to people with special needs only.

In the next contribution, *Computer aided interpreting for conference interpreters. Concepts, content and prospects*, Martin Will questions the digital change between translation and interpreting through the transition from CAT (computer-assisted translation) to CAI (computer-assisted interpreting). The author tackles such concepts as advantages of using CAI, impact on translation and linguistic mediation, socio-economic scope, focusing at the same time on social inclusion – interpreters for the social sector. Will argues that many interpreters refuse to use computers for interpreting or have little idea of the possibilities of CAI and that there is a certain confusion in the specialized literature regarding the usage of the term “CAI”, which fully justifies his research. The author presents a useful overview of the major developments in the field and draws a comparison with translation, with the aim of offering a differentiated definition of the term “Computer Aided Interpreting”. Next, Will uses a model workflow to demonstrate existing computer-based applications which can automate to a great extent an interpreting assignment, and critically evaluates these products. Last but not least, the author offers some insights into future developments and trends in the field of CAI.

Muhammad Gamal approaches audiovisual translation as a form of cultural mediation in his contribution *Context, field and landscape of audiovisual translation in the Arab World*. The author draws a portrait of the transformations facing translation in the complex context that imposes digital technologies, university training and theoretical frameworks specific to this geocultural space with its specificities invaded by the predominant influence of the English language. Gamal examines the state of audiovisual studies in Arabic and invites scholars to focus a lot more on their own local environment. His argument is that a quarter of a century after the conference that launched the concept of AVT (Audiovisual Translation Studies) in Europe in 1995, the time has come for Arab academia to start developing its (own) theoretical frameworks for the localisation of audiovisual translation studies with the view of making translation studies not only relevant to society but also to play the role it was envisaged two centuries earlier.

As the title of the next contribution implies, Elena Aleksandrova and Christos Stavrou bring to foreground the *Audio description landscape in Russia and*

Greece. Their approach is based on a comparative analysis based on socio-educational-legislative indicators mainly concerning media accessibility services and the Declaration on the Rights of Persons with Disabilities, on the one hand, and on the other hand, university training and the contribution of new technologies to the development of this field, which is in tension in the studied countries. The authors also highlight the insufficient financial support of accessibility services as one of the reasons for the slow development of Audio Description (AD) in Russia and Greece, and analyse the new opportunities for providing media accessibility, such as mobile applications and voluntary projects. Aleksandrova and Stavrou present an example of a service which can be viewed as a best practice to be shared and spread across other countries – an application *Искысство.Вслух* (Art.Vocally) with audio descriptions of theatre plays voiced by prominent actors and actresses, that was funded by one of the biggest banks of Russia. In the conclusion of the article, the authors list possible solutions which might spur the development of Russian and Greek audio description.

Safar, Gava and Lambert sign the fifth contribution to this special issue, *Inclusion and linguistic mediation. Contribution of New Information and Communication Technologies*. The authors analyse linguistic mediation through the lenses of uses and practices related to virtual technology and highlight issues such as the inclusion of persons who do not speak the language of a conference or the inclusion of deaf, hard of hearing, blind or partially sighted audience. The methodology the authors use is based on a comparative approach which distinguishes audiovisual translation platforms (with emphasis on Discord), and on interviews with users and trainers in audiovisual translation and linguistic mediation. In the concluding part of their research, the authors stress that digital inclusion is possible and effective depending on the devices suggested and tested, with usage protocols in place that favour free access.

This introduction will be completed with two field materials, an interview conducted with Daniela Benito Ulibarri from CEDRES – Reception and support centre of the University of Mons for students with disabilities and a conference-report by Coralie Vandevenne, the coordinator of the Accompaniment and Leisure Services Department, Inclusion and quality of life cluster at “Oeuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants”. The interview is a valuable hands-on experience on how inclusion can help by giving access to all people with special needs. Last but not least, the conference-report focuses on the roles of persons accompanying people with disabilities and of audio-description in making information accessible by the population with special needs.

Through approaching contemporary key concepts such as respeaking, live subtitling for the deaf and hard of hearing, plain language, universal design, accessibility, Computer Aided Interpreting, knowledge management in simultaneous interpreting, audio description, audiovisual culture, digital humanities, audiovisual translation, linguistic mediation, presenting novel advances and original research results, and highlighting state-of-the art

technologies, this special issue of *Essachess – Journal for Communication Studies* on digital inclusion and accessibility brings a valuable contribution to the research landscape in the field and will prove to be a significant reading tool for scholars, students, professionals and everyone fascinated by translation and communication in the digital era.

Najwa HAMAOUÏ
Mons University, Belgium

Daniel DEJICA
Politehnica University Timisoara, Romania

References

- Dejica, D., Hansen, G., Sandrini, P. & Para, I. (2016) (eds.) *Language in the Digital Era. Challenges and Perspectives*. Warsaw, Berlin: DeGruyter.
- Gerzymisch-Arbogast, H. (2005). Introducing Multidimensional Translation. In Gerzymisch-Arbogast, H. & S. Nauert (Eds.) *MuTra: Challenges of Multidimensional Translation*. Proceedings of the Marie Curie Euroconferences - Saarbrücken 2-6 May 2005, available at http://www.euroconferences.info/proceedings/2005_Proceedings/2005_proceedings.html [March 1, 2019].
- Hamaoui, N. (2019), *Médiation linguistique: enjeux culturels et médiatiques à l'ère du numérique*, Timisoara: Editura Politehnica (Translation Studies Series).

Enseignement inclusif des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Méthodes et techniques à l'ère du numérique

Interview avec Daniela BENITO ULIBARRI¹

Q1 : Quelle est la situation en matière d'inclusion des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles ?

R : Depuis 2014, le décret enseignement supérieur inclusif organise l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'étudiant en situation de handicap est un étudiant qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à l'enseignement supérieur sur la base de l'égalité avec les autres. L'enseignement supérieur inclusif prévoit la mise en œuvre, pour les étudiants en situation de handicap, de dispositifs visant à supprimer ou à réduire les barrières matérielles, pédagogiques, culturelles, sociales et psychologiques rencontrées lors de l'accès aux études, au cours des études dans le cadre de ses activités d'apprentissage et lors des évaluations qui sont associées. C'est un enseignement qui adapte ses infrastructures, ses méthodes et matériel pédagogiques ainsi que ses équipes éducatives afin que tout étudiant, quels que soient ses besoins spécifiques, puisse y être accueilli. Cet étudiant peut, s'il en fait la demande et que celle-ci est acceptée, bénéficier d'un accompagnement et d'aménagements raisonnables, définis en fonction de ses particularités et inscrits dans le cadre d'un plan d'accompagnement individualisé. Pour ce faire, les autorités académiques des établissements d'enseignement s'engagent à faciliter l'accès à leurs infrastructures et à leurs services aux acteurs du plan d'accompagnement individualisé afin de leur permettre d'assurer correctement leurs tâches prévues dans le plan d'accompagnement individualisé.

En Belgique, les établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont fédérés au sein de l'Académie de Recherche et d'Enseignement supérieur (ARES) mise en place, en même temps que cinq pôles académiques, par le décret du 7 novembre 2013 (décret « Paysage ») redéfinissant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-

¹ Assistante au CEDRES – ASBL - Service d'accueil et d'accompagnement de l'Université Mons en faveur des étudiants en situation de handicap Université MONS, Belgique.

Bruxelles et l'organisation académique des études. L'UMONS fait partie du Pôle hainuyer, l'un des cinq pôles académiques, qui regroupe l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur situées sur le territoire de la province du Hainaut, toutes formes d'enseignement et tous réseaux confondus.

Pour la gestion de l'enseignement supérieur inclusif, l'ARES accueille la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) chargée de remettre des avis dans son champ d'action et ses compétences à l'ARES et à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB).

Q2 : Comment ces différentes instances fonctionnent-elles ?

R : La CESI est composée de 5 chambres de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI), dont celle du Pôle hainuyer. Chacune a pour vocation d'être un lieu d'échange de bonnes pratiques entre représentants des établissements membres. Elle élabore des pistes de réflexion pour répondre aux questionnements des institutions partenaires et met en place des projets d'information et de sensibilisation (brochures, journées d'étude, etc.). Cette instance est également un lien d'information qui diffuse des renseignements spécifiques tels que les enquêtes et les modèles de documents réalisés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) de l'ARES. Son objectif principal est d'envisager des aménagements raisonnables en vue d'éliminer les obstacles à l'enseignement et aux apprentissages.

Q3 : Quelles sont les démarches à effectuer par l'étudiant afin de bénéficier des dispositions du décret enseignement supérieur inclusif ?

R : L'étudiant concerné doit formuler une demande de reconnaissance de sa situation de handicap auprès du service d'accueil et d'accompagnement (SAA) selon les modalités fixées par l'établissement d'enseignement supérieur et approuvées par la CESI. Pour ce faire, il doit fournir des documents probants (rapport circonstancié d'un spécialiste, décision d'un organisme chargé de l'intégration des personnes en situation de handicap). Le SAA examine le dossier et soumet la demande pour décision aux autorités. Si la demande de reconnaissance est acceptée, le SAA se prononce sur la mise en place d'aménagements raisonnables. Dans le cas contraire, l'étudiant bénéficie de plusieurs recours (épuisement des voies de recours internes et, ensuite, recours auprès de la CESI).

Q4 : Quelles sont les missions du service d'accueil et d'accompagnement (SAA) ?

En premier lieu, le SAA assure l'accueil de l'étudiant demandeur. Ensuite, il constitue un dossier étudiant qui est examiné par une commission organisée en son sein. Cette commission est notamment composée de représentants du corps enseignant, d'une juriste extérieure à l'organisation, du président et des coordinateurs pédagogiques du SAA. Si la demande est acceptée par la commission, il élabore le plan d'accompagnement individualisé (PAI) de l'étudiant : en collaboration avec l'étudiant et les acteurs concernés (professeurs, etc.), le SAA

analyse l'ensemble des besoins de l'étudiant aussi bien au point de vue matériel (ex: local adapté, local accessible, etc.), pédagogique (ex: temps supplémentaire aux épreuves), que psychologique (ex: soutien) en vue de la mise en place d'aménagements raisonnables. Le SAA assure la coordination entre le personnel de l'établissement d'enseignement supérieur et des acteurs du plan d'accompagnement (autorités académiques, étudiants bénéficiaires, service d'accueil et d'accompagnement, personnel d'accompagnement, étudiant accompagnateur et personnel de l'établissement d'enseignement supérieur). Le SAA est également chargé d'assurer la mise en œuvre du PAI ; il doit aussi évaluer de manière continue le PAI et l'adapter si nécessaire. Enfin, il doit également organiser, au cours de l'année académique, au moins une réunion de coordination et d'évaluation entre les acteurs ou leurs représentants.

Pour terminer, l'un des rôles importants du SAA est d'assurer la confidentialité du traitement des informations transmises par l'étudiant bénéficiaire, dans le respect du règlement général de protection des données (RGPD).

Q5 : Quelle est la spécificité de l'aide pédagogique pour les étudiants en situation de handicap ?

R : Le SAA a le devoir d'informer l'étudiant de ce qui l'attend en fonction de son choix d'études et de ses besoins spécifiques. L'étudiant doit prendre conscience des possibilités et des limites du SAA et de l'institution. C'est donc en connaissance de cause que l'étudiant prend la décision de s'inscrire à l'université/école supérieure et de demander des aménagements raisonnables dans le cadre d'un « statut d'étudiant en situation de handicap ».

L'accompagnement de tous les étudiants bénéficiaires consiste en :

- une aide personnalisée dans les différentes activités d'apprentissage (cours, travaux pratiques, stages, travaux personnels) ;
- des explications complémentaires individuelles éventuelles ;
- un accompagnement administratif de la vie étudiante.

L'accessibilité immédiate de son nouvel espace est essentielle pour que l'étudiant acquière une autonomie dans son nouvel environnement ; il faut donc rapidement l'assister dans le repérage des lieux, des obstacles, des bâtiments afin que tout étudiant puisse prendre conscience de son environnement physique et plus particulièrement l'étudiant à mobilité réduite ou l'étudiant déficient visuel ou ayant des troubles de l'apprentissage. Évidemment, chaque situation est particulière et la spécificité de l'aide est de s'adapter à chaque situation spécifique.

Q6 : Quels sont les aménagements raisonnables généralement accordés aux étudiants déficients visuels ? R/ R : Dans le cas de l'étudiant aveugle ou malvoyant : il convient, en premier lieu, de mettre sur pied un accompagnement qui respecte ses spécificités :

- il se déplace avec une canne blanche ou avec l'aide d'un bras bienveillant, avec un chien guide; il perçoit certains contrastes, couleurs ; il lit au tableau ou en braille, etc. ; il utilise un matériel spécifique, ...

- les stratégies adaptatives mises en place par l'étudiant lors de ses études précédentes : transcriptions en braille, agrandissements, enregistrements audio, prise de notes lors de certains cours...

Ensuite, divers aménagements sont proposés à l'étudiant, tels que des plans en relief, en braille, thermoformés pour l'aider dans sa locomotion ; Pour les cours : la prise de notes et la retranscription de celles-ci, des explications individuelles, des adaptations de documents et d'ouvrages (Transcription Braille, agrandissements, schémas en relief), des enregistrements sonores, une aide à la rédaction des travaux ou des mémoires, à la recherche de documentation. Lors des épreuves : du temps supplémentaire à déterminer avec l'enseignant, l'adaptation des épreuves selon les besoins de l'étudiant, l'utilisation de matériel adapté, etc...

Q7 : Quelles sont les aides techniques disponibles pour ces étudiants ?

R : Des logiciels spécialisés : synthèse vocale (exemples : Jaws, Kurzweil 1000, ...), agrandissement (Kurzweil, Zoomtext,...).

Dispositifs d'agrandissements (Loupe, TV-Loupe) ; barrette Braille.

Q8 : Quelle est la spécificité de l'aide pédagogique pour les étudiants sourds et malentendants ?

R : En premier lieu, il convient de mettre sur pied un accompagnement qui respecte ses spécificités :

- il est oralisé et pratique la lecture labiale, il pratique la langue des signes, il code en langage parlé complété, il est bilingue ;

- les stratégies mises en œuvre lors de ses études antérieures : accompagnement d'un preneur de note, d'un interprète en langue des signes, d'un étudiant accompagnateur, ... ;

- des aides techniques utilisées.

Selon ses besoins, l'étudiant pourra bénéficier d'une prise de notes à certains cours, d'explications individuelles, d'une interprétation en langue des signes

Q9 : Comment communiquez-vous avec une personne sourde lors de vos réunions?

R : Il faut parler normalement sans grimace, sans exagérer l'articulation, sans crier. Il faut parler sans tourner le dos et en évitant les obstacles entre le locuteur et la personne pour permettre la lecture labiale. Il faut ralentir le débit si vous avez tendance à parler vite. Il faut reformuler une phrase incomprise en évitant les sosies labiaux. Il faut éviter les phrases à structures complexes

(double négation), ...Il faut éviter d'employer un vocabulaire trop élaboré mais sans bêtifier. Il ne faut pas masquer la bouche (par une écharpe ou avec la main) et ne pas marmonner pour soi-même parce que la personne sourde peut croire que vous lui parlez et tenter ainsi de vous comprendre. Cela peut créer des malentendus dans la communication. Il faut réduire les bruits de fond (radio), éviter les conversations entre plusieurs personnes, très difficiles à suivre pour la personne sourde et préciser qui est en train de parler. Il ne faut jamais se positionner à contre-jour. Les expressions du visage, les gestes, les regards et les attitudes sont très importants pour la personne sourde.

Q10 : Quels accompagnements proposez-vous ?

R : La prise de notes au cours et la retranscription, les explications individuelles, l'interprétation en langue des signes, l'aide à la rédaction des travaux et des mémoires. Lors des épreuves : du temps supplémentaire à déterminer avec l'enseignant. Si nécessaire, interprétation des consignes en langue des signes, vérification par le professeur de la bonne compréhension des consignes et des différentes interventions lors de l'épreuve.

Q11 : Est-ce qu'il existe des aides techniques pour cette catégorie de besoins spécifiques ?

R : Oui, le système d'amplification de la voix (système FM) ou de visioconférence en langue des signes ou sous-titrée.

La boucle magnétique : Le son provenant du micro d'un orateur est transmis directement à l'appareil auditif de la personne sourde par un système installé dans le lieu → suppression des bruits ambiants

Q12 : Quelle est la spécificité de l'aide pédagogique pour les étudiants avec un trouble moteur ?

R : Il est essentiel de veiller à l'accessibilité de l'environnement (voirie, kots, campus) : sol sans entrave, ni marche ni ressaut, absence d'obstacle (tablettes des salles de cours), de danger, largeur de passage suffisante, aires de manœuvre suffisante, accès aux « commandes » (portes, ascenseurs, WC), accès aux effets personnels (sacs, cartables, ...), ...Lors des épreuves : temps supplémentaire, examen dans un local accessible. Mise à disposition de matériel : ordinateur portable neutre (section verrouillée, pas d'accès à Internet, ...), mobilier adapté (table et chaise).

Q13 : Quelle est la spécificité de l'aide pédagogique pour les étudiants avec un trouble de l'apprentissage ?

R : Ces étudiants ont souvent besoin de documents rédigés avec une police de caractères spécifique, des caractères et des interlignes agrandis et pas de recto/verso. L'utilisation de logiciels spécifiques est également une aide appréciable : Kurzweil 3000, logiciel de prédiction de mots (Woody), correcteur orthographique et grammatical (Antidote), dictionnaires des

synonymes et reconnaissance des homophones. Ces étudiants reçoivent également un accompagnement spécifique qui les aide à structurer la matière à étudier : carte mentale – mind mapping, aide à l'élaboration de synthèses et de résumés, aide à la relecture de travaux, ...Lors des épreuves : temps supplémentaire, adaptation des épreuves dans une typologie adéquate, aide à la lecture des consignes, utilisation d'un ordinateur neutre et d'un logiciel spécifique.

Pour conclure...

... est essentiel de favoriser le développement d'un enseignement inclusif pour les étudiants en situation de handicap dans les établissements d'enseignements supérieurs. Pour cela, il faut prévoir des mesures et des ressources destinées à répondre à la demande de ces étudiants et à leur situation concrète (les besoins spécifiques induit par le handicap et le cursus choisi).

Ces mesures doivent être appropriées c'est-à-dire qu'elles doivent respecter un équilibre entre les besoins de l'étudiant et les moyens matériels, techniques, financiers, etc. que peut mettre en œuvre l'établissement qui accueille l'étudiant. C'est ce qu'on entend par « aménagements raisonnables ».

Najwa HAMAOU

Vice-Présidente de la Commission Académique de l'IRSTL
Directrice du département FTI/EII
Université MONS
Belgique

Conférence sur la recherche et l'audiodescription pour aveugles et malvoyants.

Coralie VANDEVENNE
Coordinatrice Service Accompagnement et Loisirs
Pôle inclusion et Qualité de la Vie
Oeuvre Fédérale Les Amis des Aveugles et Malvoyants-ASBL
BELGIQUE
c.vandevenne@amisdesaveugles.org

L'association des Amis des Aveugles et Malvoyants (ASBL) améliore la qualité de vie des personnes déficientes visuelles par le biais d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle a développé une expertise dans l'audiodescription de films et plus largement dans l'accessibilité culturelle. Ainsi, l'ASBL a été pionnière dans le développement de l'audiodescription en Belgique, la première réalisation pour un long métrage date de 1999. L'ASBL réalise l'audiodescription d'environ quatre ou cinq films par an. Le cinéma étant un espace privilégié pour l'accès à la culture, l'association offre régulièrement aux personnes non et malvoyantes la possibilité d'assister à des séances de cinéma dans le cadre de ciné-club qu'elle a mis sur pied. On retrouve par exemple des ciné-clubs à Mons (1), à Tournai (1), à Charleroi (1) et un autre à Bruxelles.

Conference on Research and Audiodescription for the Blind and Visually Impaired

The Association of Friends of Blinds and Visually Impaired improves the quality of life of visually impaired people through cultural, sports and leisure activities. It has developed an expertise in audio description of films and more broadly in cultural accessibility. Thus, the VZW has been a pioneer in the development of audiodescription in Belgium, the first audiodescribed film was made in 1999. The ASBL – Les Amis des Aveugles et Malvoyants (Friends of Blinds and Visually Impaired) carries out the audiodescription of about four or five films per year. The cinema being a privileged space for access to culture, the association regularly offers the possibility to blind and visually impaired people to attend the following events: Film projection at film clubs was set up. There are, for example, film clubs for blinds and visually impaired in Mons (1), Tournai (1), Charleroi (1) and one in Brussels.

Introduction

Rendre la culture accessible à tous répond au principe d'inclusion des personnes à besoins spécifiques dans la société comme indiqué dans la convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies. L'audiodescription est une technique de description destinée aux personnes aveugles et malvoyantes.

La différence ouvrant souvent d'autres horizons, une audience plus large peut être intéressée aussi.

L'Œuvre Fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants » a développé une offre intégrée de services thérapeutiques et d'accompagnement pour les personnes aveugles ou malvoyantes unique en Belgique. L'enfant ou l'adulte – jeune ou personne âgée – déficient visuel les utilisent en fonction de ses besoins et de l'évolution de sa pathologie. L'offre diversifiée comprend des centres d'hébergement (maison de repos et service résidentiel pour adulte), une entreprise de travail adapté, un pôle inclusion et qualité de vie (accompagnement thérapeutique, social, mobilité, formation de chiens guides, loisirs, transcription Braille) et un ensemble de service support (Legs, Fundraising et services généraux)

Aussi, l'association améliore la qualité de vie des personnes déficientes visuelles par le biais d'activités culturelles, sportives et de loisirs. Elle a développé une expertise dans l'audiodescription de films et plus largement dans l'accessibilité culturelle. Ainsi, l'ASBL a été pionnière dans le développement de l'audiodescription en Belgique, la première réalisation pour un long métrage date de 1999.

L'ASBL réalise l'audiodescription d'environ quatre ou cinq films par an. Le cinéma étant un espace privilégié pour l'accès à la culture, l'association offre régulièrement aux personnes non et malvoyantes la possibilité d'assister à des séances de cinéma dans le cadre de ciné-club qu'elle a mis sur pied.

L'ASBL travaille avec différents festivals afin de diffuser des films en audiodescription à l'exemple du festival du film de Mons (anciennement le FIFA : festival international du film d'amour de Mons) et le FIFF (Festival International du Film Francophone).

Par ailleurs, l'ASBL reste attentive au développement en la matière et est à l'initiative de la création d'une plateforme « Accessibilité à l'audiovisuel » en Belgique. Cette plateforme regroupe différents experts de l'audiodescription et des associations représentatives du handicap visuel et a pour objectif de mutualiser les compétences et expertises de chacun et parler d'une seule voix en faveur du développement de l'accessibilité à l'audiovisuel en Fédération Wallonie-Bruxelles.

« En France, on recense 77 000 aveugles et 1,2 million de malvoyants (ayant une acuité visuelle inférieure à 3/10. Les autres personnes concernées par ce procédé peuvent être les suivantes : les personnes âgées dont les capacités cognitives déclinent, les malades pour lesquels la cadence des images est parfois pesante, les étran-

gers dans leur apprentissage de la langue, tout public voyant qui écoute un film sans pouvoir le regarder (par exemple, en voiture) »¹.

L'audiodescription : entre recherche et action

L'audiodescription (AD) est un travail d'analyse, de recherche, et de création qui nécessite une formation professionnelle adaptée comme celle de l'UMONS.

L'AD rend accessible et compréhensible des contenus audiovisuels pour ceux qui ne peuvent y avoir accès. Pour cela, elle a recours à une voix « off », placée entre les dialogues ou les éléments sonores signifiants, qui décrit les éléments visuels de l'œuvre. Parmi les grands principes pour la réalisation d'une audiodescription, nous retrouvons : le respect de l'œuvre (transmission des informations visuelles et de l'esthétique, de la puissance émotionnelle des images – respect du style, genre, ... objectivité et ne pas trahir l'intention du réalisateur), le respect de l'auditeur (débit de parole, ambiances signifiantes, laisser vivre la bande son et se fier à sa richesse informative et émotionnelle,...).

D'autres recommandations, comme inclure les bruits non identifiables, les sous-titres, les signes, l'écriture et les symboles significatifs, ainsi que les génériques sont à envisager.

A l'inverse, il faut éviter d'audiodescrire les effets sonores compréhensibles immédiatement, les émotions audibles des personnages, les termes techniques cinématographiques.

L'audiodescription ne doit pas anticiper sur l'image ou sur l'action au risque de dévoiler des ressorts dramatiques et de gêner les malvoyants, voire les accompagnateurs voyants. Pour la même raison, l'AD ne nommera les personnages et les lieux qu'après avoir été nommés dans la bande son.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des principes et recommandations dans la charte relative à la qualité d'une audiodescription écrite et éditée par la plateforme « Accessibilité à l'audiovisuel » (https://www.amisdesaveugles.org/decouvrez-la-plate-forme-_acc.html))

Pour répondre à la question de Danièle Saentera (participant) : Quand pouvons-nous audiodescrire ?

Lors des silences, entre les dialogues. Il ne faut pas empiéter sur les dialogues, la musique ou sur les effets sonores, exceptionnellement si une information primordiale doit être donnée. L'AD est un discours au présent qui s'efforce de rester au plus proche de l'action et par conséquent de la bande son.

Pour le cadre réglementaire, en 2018, nous avons été invités à participer à la réflexion en la matière par le CSA (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel). Le CSA a

¹ Document français rédigé par Laure Morisset et Frédéric Gonant, « L'audiodescription Principes et Orientations », Décembre 2008

dressé un état des lieux sur l'accessibilité des chaînes télévisuelles belges. Il a été constaté le retard en Belgique francophone en la matière, à savoir, très peu de programmes sont rendus accessibles pour les personnes déficientes sensorielles. Dès lors, la cadre réglementaire fixé en 2011 a été revu. Un nouveau règlement a été adopté imposant aux télévisions belges le respect de quotas de programmes rendus accessibles(https://www.csa.be/wp-content/uploads/documents-csa/Reglement%20accessibilite_Final_VWEB.pdf). Le règlement prévoit une annexe contenant une charte de qualité pour les différentes mises en accessibilité, à savoir le sous-titrage, la langue des signes et l'audiodescription.

Pour ce qui est du contexte global et de l'intérêt pour les personnes déficientes visuelles, Arnaud Delannoy s'exprimera en la matière.

Arnaud Delannoy travaille au sein de l'ASBL, il est déficient visuel et consultant dans le cadre de la réalisation des audiodescriptions. Il explique la technique de l'audiodescription et son importance par rapport à l'accessibilité et surtout l'inclusion sociale :

« Pour ce qui est de l'audiodescription, quelque soit le domaine (l'art du vivant, le cinéma, certaines compétitions sportives,...), le déficient visuel est, pour la plupart de temps, très demandeur car l'accès à la culture reste assez restreint pour le déficient visuel. En termes de visites des musées, de matchs sportifs et de spectacles théâtraux, nous sommes déjà assez bien avancés en la matière. Cependant pour ce qui est du côté cinématographique, on a encore du chemin à faire comparativement à la France. Il y a toutefois des petites avancées notoires à l'exemple de la série UNITE 42 diffusée en audiodescription sur la RTBF.

Au-delà de la mise à disposition de programmes accessibles, se pose le problème d'accès technique aux audiodescriptions soit sur les chaînes françaises ou sur la RTBF. Par exemple, les opérateurs de télévisions n'ont pas encore fait en sorte que les décodeurs soient vocalisés. Ce qui permettrait, aux déficients visuels d'activer eux même l'option d'audiodescription. »

Conclusion

Enfin, j'attire l'attention sur l'importance d'une écriture en binôme, cela contribue à un meilleur respect des principes. Aussi, il est indispensable de recourir à la supervision du bénéficiaire (personne déficiente visuelle) pour s'assurer de la pertinence de l'audiodescription. L'ensemble des étapes, l'écriture, les normes minimales et l'enregistrement d'une audiodescription de qualité sont accessibles dans la charte renseignée plus haut et également via ce lien - <https://drive.google.com/file/d/1zov-HyDgT6rGSXZ2KNKEa4QEbIPTU1JA/view>